

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



Donzy-le-Pré (v. 1830) - Sceau de Mahaut de Courtenay



CHÂTELLENIE DE CHÂTEAUNEUF

ESTAULES ET LE MEIX **(LES TAULES, CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS)** **(LE MEIX-GUICHY, NANNAY)**



1/ Guillaume III dit « Bidault » de ROCHE-d'AGOUX

Sgr de la Ville du Mez et des Taules, à cause de Châteauneuf (1307) (*fils de Guillaume et Alengarde d'Aubusson*)

X N. que certaines sources appellent « *dame du Meix et de Scelles* » et supposent donc avoir apporté ces terres....

Etait-elle liée aux Varigny ou aux Mornay (cf. infra) ?

Suite des seigneurs d'Etaules de la maison Dalmas de Marcilly

0/ Girard de VARIGNY, d'où :

1/ Huguette dite « de CLAMECY »

Dame de Fleury (*Fleury-la-Tour à Tintury*, 58), Clamecy, Poigny – **Pouigny, voir cette notice** - et Etaules ¹

Ou **Luque ou Luce de Varigny**, dite « *de Clamecy* », *Fleury (Fleury-la-Tour à Tintury)*, Poigny et Etaules (°v. 1290) X1 v. 1297, **Guillaume de Bourbon, sgr de Bessay** (*fils de Guillaume II et Mahaut de Mongascon*) ² ;

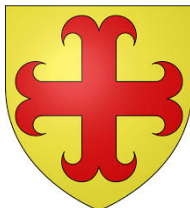


Tour et étang de Fleury (Tintury)

¹ Source : Gen. Damas, dans Lainé

² Mariage entre Luque de Varigny, fille de feu Girard de Varigny, représentée par Hugues de Varigny son tuteur, et Guillaume de Bourbon (Source : Titres de la maison ducale de Bourbon, p. 206, par Huillard-Bréholles et d'autres, 1867)

X2 **Jean Ier DALMAS (v. 1300)**, sgr de Marcilly, Vcte de Chalon, d'une branche de la grande famille de Damas ³ (*fils de Robert Ier, sgr de Marcilly – 1270, + 1301*), cité en 1307 ; Acte de partage en 1338⁴



En Forez, Bourgogne et Nivernais : « d'or à la croix pattée de gueules »



Marcilly-les-Buxy (71)

D'où :

- Guyot, hom. en 1331 pour Poigny, Fontaines, Menetou, Etaules, Pressoires et Baugy, sa⁵
- Robert II, chvr, sgr de Marcilly, Vcte de Chalon X Isabelle de Montaigu, ⁶
- **Et Jean, qui suit**

³ Cf. Hubert Lamant : « La Maison de Damas » (1977)

⁴ AD 21 : E 661

⁵ Marolles p. 117 Guyot d'Omaye

⁶ Marolles : p. 279-280 : 1335, Hom. de Robert d'Almais (Damas) sgr de Flory-en-Bazois, pour sa maison de Poigny et sa ville d'Estaule, à cause de Donzy - 1336, le même pour Poigny, Fontaine, Manestel (Menetou), l'Estaule, Pressure et Baugy

2/ Jean DALMAS⁷ (°v. 1325 - ...)

Damoiseau puis chvr, sire de Fleury, Poigny et Chastillon en Nivernais ; hom. pour Etaules, le château de Pressoires (Pressures à Clamecy) et Poigny, mouvant de la Bie de Donzy en 1339⁸

X ?



Pressures (Clamecy)

3/ Jean DALMAS⁹ (°v. 1350)

Chvr, sire de Fleury-la-Tour, Poigny et Chastillon en 1367, sgr d'Etaules en Pie (Hom. en 1369)

X v. 1370, Jeanne de TANLAY, dite « de VALERY », dame de Vaux (La Collancelle) (*filles de Guy de Tanlay, sgr de Vaux – cité en 1340 -, sans doute le fils*

⁷ Damoiseau, puis chevalier, sire de Fleury, de Poigny et de Chastillon en Nivernais. En 1339, ledit Jean Dalmais, damoiseau, qualifié fils de monseigneur Jean Dalmais, chevalier, seigneur de Marcilly, rendit hommage pour la **terre d'Etaules**, le château de Pressoires et Poigny, mouvants de la baronnie de Donzy. (Chambre des Comptes de Nevers, layette cotée Donzy ; cab. du Saint-Esprit, Mélanges, vol: 186, fol. 397.)

⁸ 1339 Jean d'Almais, damoiseau, sire de Flory et Poigny, fils de feu Jean, chvr, sgr de Marcilly, pour Estaule, le château de Pressure et Poigny

⁹ Jean Dalmais, chevalier, sire de Fleury-la-Tour de Poigny et de Chastillon en 1367. Il est énoncé fils de feu M. Jehan Dalmais, chevalier, dans un hommage qu'il rendit pour la moitié d'Étaules en 1369. (Ibid., fonds de Clairambault, vol. 186, intitulé Inventaire des Titres de la Chambre des Comptes de Nevers, fol. 424.) Il est qualifié puissant seigneur Jean Daumais dans un dénombrement que lui fournit noble damoiselle Guiote de la Fontaine, le mercredi (12 juin) avant la Fête-Dieu 1381, du fief de la Fontaine, mouvant de Fleury-la-Tour. (Inventaire B (1), fol. 44, verso.) Il y est rappelé avec la qualité de chevalier, comme fils de feu messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Fleury, frère germain de messire Robert Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, dans une sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, du 6 novembre 1444, dont on parlera au degré d'Erard Damas.

*cadet de Guillaume II de Tanlay et Agnès de Mornay, frère de Robert III et Philippe¹⁰⁾
(X2 Hugues, sgr de Chandieu-Champdiou, + 1396, Nicopolis ¹¹⁾*



4/ Jean DALMAS¹² (°v. 1375 – ap. 1416)

Eyr, sgr de Fleury-la-Tour, Etaules, et Vaux du chef de sa mère, hom. pour Pressoires, mouvant de Clamecy en 1407 ; vend Etaules (par. des Vifs) au comte de Nevers en 1413 ;

X N ?

d'où : Philibert DALMAS (+1444), sgr de Vaux et Fleury-la-Tour, sp¹³

¹⁰ Source : Gen. de Courtenay dans Labbé, Compte de Jean du Cange, Trésorier du Roi (1340) dans lequel il est cité avec son frère aîné Robert

¹¹ p. 297 : 1389, Hugues, sgr de Champdeo, chevr, au nom de Jeanne de Valery, sa femme, jadis femme de Jean d'Aulemoys (Damas), chvr et de Jean d'Aulemoys, son fils, pour la moitié de la ville d'Estaules

¹² Jean Dalmas, écuyer, seigneur de Fleury-la-Tour, d'Étaules en partie, et de Vaux du chef de sa mère. Son beau-père, Hugues de Chandieu, rendit hommage, en son nom et au nom de madame Jeanne de Valery, sa mère, en 1389, à raison de la moitié **d'Étaules, mouvante de Châteauneuf-Val-de-Bargis**, et en 1391, le même Hugues de Chandieu, toujours au nom de madame de Valery, sa femme, reçut l'aveu et dénombrement de noble Pierre le Blanc de la Breuille, pour des héritages dans la mouvance de Fleury-la-Tour ; enfin le 12 juillet 1408, par acte devant Borne, notaire, Robert Gonnet et sa femme fournirent audit noble homme Jehan Damas le dénombrement d'héritages qu'ils tenaient à Toutedville, aussi dans la mouvance du château de Fleury-la-Tour. Inventaire B, fol. 44, verso.) En 1407, Jean Damaz avait fait hommage de sa maison-forte de Pressoires, mouvante de Clamecy (Extraits de Peincedé, t. XII, p. 674, et Titres de Nevers, t. I, p. 664) ; et en **1413, sous les qualités de seigneur de Fleury et de Vaux, il vendit au comte de Nevers la terre d'Étaules, située en la paroisse des Vifs, pour la somme de 120 livres**. (Inventaire de la Chambre des Comptes de Nevers, fonds de Clairambault, vol. 186, fol. 89, 429.) Le 9 mars 1416, par acte reçu par Saron, notaire, noble homme, Jean Damas, seigneur de Vaux et de Fleury, vendit le grand étang de Fleury-la-Tour à messire Erard Damas, seigneur de Marcilly. (Inventaire B, fol. 46.) Déjà, dans le cours de cette même année, il avait vendu à Erard Damas la terre de Poigny, avec ses appartenances, pour 300 écus à la couronne. (Titres de Nevers, t. II, p. 1344.)

¹³ Philibert Damas, chevalier, seigneur de Vaux et de Fleury-la-Tour. Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, possédait une portion de cette dernière terre, et entre autres l'étang de Fleury-la-Tour, avec toute justice; Philibert et lui unirent ces diverses portions, et par un traité passé devant Hugues Lebreton, notaire juré en la prévôté de Nevers, le 12 août 1427, il fut convenu que si Erard mourait sans hoirs légitimes de son corps, la totalité de la terre de Fleury-la-Tour resterait à Philibert ; et réciproquement, si ce dernier précédait Erard, sans laisser d'héritiers légitimes issus de lui, ladite terre et toutes ses dépendances demeureraient à Erard. Celui-ci en fut saisi en 1444, après la mort sans postérité du même Philibert Damas ;

1/ Guillaume des BARRES, sgr de la Guerche



X 12 mai 1312, **Agnès de MORNAY**, dame d'Estaules et du **Meix** (Hom. en 1333)¹⁴ (*X1 Guillaume II de Tanlay, sg de Tanlay, Ravières, St-Vinnemer*) ; héritière de son frère Etienne (+ 1332), Chanoine d'Auxerre, Chancelier de France sous Louis X (15) ;



Le Meix-Guichy ou le Meix-les-Châteauneuf tout proche, fief et moulin, connu plus tard comme le « **Fourneau de Guichy** » – *voir cette notice* – à Nannay. Guillaume des Barres avait fait hommage pour Guichy en 1327 (Marolles p. 298) ; on retrouve cette terre aux mains de Jean III d'Armes, sgr de Verger – *voir cette notice* – en 1473 (Marolles, p. 113), venue sans doute des Lamoignon, sgrs de Nannay – *voir cette notice et cette généalogie* -.

D'où Isabeau, X Gibaud de Saint-Verain, sgr de la Celle, plus de trace d'Estaules et du Meix....

¹⁴ p. 283 : 1333, mess Guillaume des Barres, sire de la Guerche, au nom d'Agnès sa femme, sœur de feu Etienne de Mornay, cleric du Roi, pour les terres de Taules et du Meix

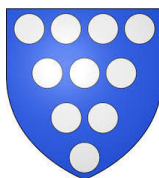
¹⁵ L'héritage qu'il laissa à sa sœur Agnès de Mornay, dame de la Guerche, et à son frère Guillaume, sire de Ranches et de Villiers-Haguenon , quoique diminué par une foule de legs importants, n'en était pas moins considérable. C'étaient toutes les maisons de la Voye-Guyon , avec leurs appartenances , situées à la Charité-sur-Loire ; la seigneurie de la Chalmaison ; avec vignes, terres, prés, bois, étangs, cens, censives, rentes, bordelages , fiefs, justice haute et basse, hommes, tailles, corvées, garennes, colombiers, etc. ; le bois d'Aubigny, le péage des Aix d'Angillon, la maison de Bion, avec toutes ses dépendances ; la maison forte ou château de Dompierre-sur-Nièvre, avec granges, greniers, ouches, Courtils et fossés, et toutes les terres, bois, prés ou vignes qui en relevaient. C'étaient, en outre, toutes sortes de droits seigneuriaux : des Champarts, des rentes en blé, en avoine, en gélins ou poules, de menus cens, de menues coutumes : le tout parfaitement inventorié, indiqué, désigné, si bien qu'on pourrait aujourd'hui, grâce à la persistance des noms de lieu, retrouver les prairies, les champs et les bois que possédait Etienne de Mornay en Berri, en Nivernais, en Champagne et en Beauce. On sait jusqu'aux noms des hommes taillables et exploitables, c'est-à-dire des serfs ou serves qu'il transmet à ses héritiers. (Source : Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1843)

1/ Hugues de VILLELUME

Sgr d'Estaules, du Mes et de Scelles

(Nota : Selles ou Sallieux (chât. de Chateauneuf, selon Marolles) ; lieu non identifié)

(fils de Guillaume et Agnès de Troussebois)



Il est qualifié d'Écuyer (arminger) dans le procès qu'intenta contre lui et ses frères devant le Parlement de Paris, leur parente Agnès de "Boillas" au sujet de divers arrangements passés dans la famille de leur mère, Agnès, Troussebois. Le Parlement rendit sentence contre eux le 17 Juillet 1393. Le troisième dimanche d'août de la même année, il fit partage des biens de sa maison avec Josselin de VILLELUME son oncle, par acte conclu sous le sceau de la Chancellerie de Bellegarde. Malgré ce partage plusieurs contestations s'élevèrent ensuite entre lui et les enfants de Josselin. Ce différend fut résolu le 24 juillet 1410 au moyen d'une transaction réalisée avec ses cousins germains, Michel et Guillaume de VILLELUME. L'arrangement fut conclu par l'entremise d'Hugues de VILLELUME, prévôt de Chambon de son frère Aymon, également religieux, ainsi que de plusieurs de leurs amis. Selon, une note de famille, Hugues, aurait accompagné le roi Charles V, dans son voyage d'outremer, contre les infidèles. D'après Tardieu, il s'agirait plutôt du voyage de Louis II duc de Bourbon, en Tunisie, en 1390. Hugues épousa, avant 1408, Claude du VERNET, fille de Bertrand du VERNET, Chevalier, seigneur du Vernet (Allier) et de Beaulieu, en Auvergne. **A cette date, en effet, Claude et Hugues vendirent au comte de Nevers, pour 200 écus d'or à la couronne, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les seigneuries d'Estaules, de Mes et de Scelles, situées dans la paroisse de Chateauneuf au Val de Bargis (Nièvre) en Nivernais.**

X Claude du VERNET (fille de Bertrand, sgr du Vernet, 03, et d'Isabeau de Tholon)¹⁶

La maison du Vernet est d'ancienne chevalerie, éteinte depuis plusieurs siècles, et de laquelle il ne reste par conséquent que de faibles traces, attestant cependant des relations intimes avec les comtes d'Auvergne. Elle tirait son nom du château du Vernet, au bourg du même nom, sur la route d'Issoire à Saint-Germain-l'Herm. Henri du Vernet fut l'un des garants du traité conclu entre Robert, évêque de Clermont, et le comte Guy II, son frère, en 1199, 1201". Les sires du Vernet portaient vraisemblablement "D'or, al. d'argent, à la croix de gueules"

¹⁶ p. 299 : 1408, Vente par damoiselle Claude du Vernet, femme de n.h. Hugues de Villelulme, eyr, au comte de Nevers, de tout le droit et de toutes les prétentions que son mari et elle pouvaient avoir sur les sgries d'Estaules, du Mes et de Scelles, situées en la paroisse de Chateauneuf-V-d-B, pour le prix de 200 écus d'or...